



COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-neuf et le vingt mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURAN Robert, LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel.

Absents excusés : Madame SAMPEDRO Nathalie représentée par Mme LAURENT Marianne

Absents : Madame SCHERHAG Marielle, Monsieur AUBERT Éric

Convocation du : 7 mars 2019

Nb de membres : 12
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 9
Contre :
Abstention : 1

Délibération n° 2019_02D : Approbation du compte administratif 2018 de la commune et affectation de résultats

Le 1^{er} Adjoint Philippe IPPOLITO expose au Conseil Municipal le compte administratif de la commune qui se traduit comme suit :

Budget principal	Restes à réaliser	Investi.	Fonctionnement	Résultat
Dépenses exercice	1 163 325,28	193 678,13	728 446,01	
Recettes exercice	1 066 107,32	437 650,32	760 872,15	
Report ex antérieurs	0,00	-180 527,78	170 385,52	
Résultat de clôture	-97 217,96	63 444,41	202 811,66	
Résultat à affecter				202 811,66
Besoin en Investissement		-33 773,55		
Report en fonct.				169 038,11

Le compte administratif de l'exercice 2018 fait ressortir :

- Un excédent d'exploitation de 202 811.66 €,
- Un excédent d'investissement de 63 444.41 €, et un déficit de 97 217.96 € de restes à réaliser de 2018.

Il propose donc de laisser à l'investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » 63 444.41 €, d'affecter en investissement au compte 1068 en « excédent de fonctionnement reporté » 33 773.55 € et de laisser au fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » 169 038.11 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du 1^{er} Adjoint, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

APPROUVE le compte administratif 2018 de la commune

AFFECTE les résultats au budget 2019 comme proposé.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 21/03/2019
Et publication ou notification du 21/03/2019



Le Maire

Roger MARIA